

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022**

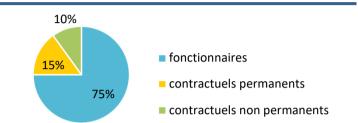


#### COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Sarthe.

#### **Effectifs**

- 20 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
  - > 15 fonctionnaires
  - > 3 contractuels permanents
  - > 2 contractuels non permanents



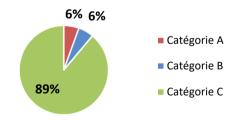
- Aucun contractuel permanent en CDI
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# — Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	33%	28%
Technique	53%	67%	56%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	20%		17%
Total	100%	100%	100%

#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

_	■ Hor	nmes Femmes	
Fonctionnaires	33%	67%	
Contractuels	100%		
Ensemble –	28%	72%	

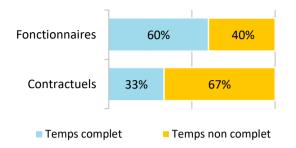
#### Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	56%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints d'animation	17%
Attachés	6%
Rédacteurs	6%

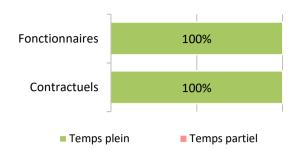
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

## Temps de travail des agents permanents -

## Répartition des agents à temps complet ou non complet



# Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

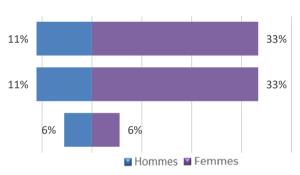
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	50%	100%
Animation	33%	
Administrative	25%	0%

## Pyramide des âges \_\_\_\_\_

#### → En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moy	en*	
des agents per	rmanents	
Fonctionnaires	48,17	— de 50 ans et +
Contractuels	35,83	ue 30 ans et +
permanents	33,63	<u></u>
Ensemble des	46,11	de 30 à 49 ans
permanents	40,11	
Âge moy	en*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	25,00	
permanents	23,00	

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

## → 16,56 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

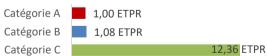
> 11,44 fonctionnaires

> 3,00 contractuels permanents

> 2,12 contractuels non permanents

30 139 heures travaillées rémunérées en 2022

# Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

Aucune position particulière

#### Mouvements

En 2022, 8 arrivées d'agents permanents et 8 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 1	Effectif physique au 31/12/2022
18 agents	18 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	<b>→</b>	0,0%
Contractuels	<b>→</b>	0,0%
Ensemble	<b>→</b>	0,0%

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	75%
Mutation	13%
Départ à la retraite	13%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	88%
Arrivées de contractuels	13%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

# Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 13 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# - Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# - Budget et rémunérations

## → Les charges de personnel représentent 37,09 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 373 176 €	Charges de personnel*	509 299 €	$\Longrightarrow$	Soit 37,09 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	406 836 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : Heures supplémentaires et/ou complémentaires : Nouvelle Bonification Indiciaire : Supplément familial de traitement : Indemnité de résidence : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 € 995 € 2 559 € 0 € 0 €	51 866 €

#### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		S	S	27 831 €	
Technique					28 600 €	21 436 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					S	
Police						
Incendie						
Animation					24 704 €	S
Toutes filières	S		S	S	27 227 €	21 415 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La collectivité consacre 29,6 % de son budget de fonctionnement à la rémunération des agents permanents

# sur les rémunérations : Fonctionnaires 0,00% Contractuels sur emplois permanents 0,00% Ensemble 0,00%

Part du régime indemnitaire

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut

0%	0% 0%	0% 0%
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
■ Fonction	nnaires Con	tractuels

- ⇒ 529 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 1661 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

#### - Absences -

- En moyenne, 72,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2022

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,38%	0,00%	6,99%	0,82%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	19,82%	0,00%	16,51%	0,82%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	19,82%	0,00%	16,51%	0,82%
et autre)	-		-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### - Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2022

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

#### **FORMATION**

2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### **⇒** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

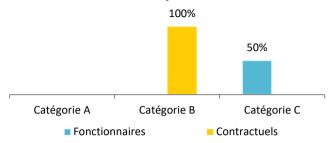
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

#### **Formation**

→ En 2022, 44,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

#### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



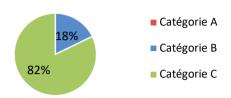
→ 3 599 € ont été consacrés à la formation en 2022

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %

45 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	76%
Autres organismes	9%
Interne à la collectivité	16%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé	
Montant global des participations	120€	
Montant moyen par bénéficiaire	60 €	

- L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

# Précisions méthodologiques

#### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

#### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2023 Version 4